

Le Président du Syndicat Mixte d'Etudes et d'Aménagement des Portes de l'Orne,

Vu l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n° 2020 - 32 du Comité Syndical en date du 22 septembre 2020 portant délégation au Président de certaines attributions énumérées à l'article L 5211-10 du CGCT,

Vu le Budget Primitif,

Considérant le projet de création de la ZAC des Portes de l'Orne, et la nécessité de procéder à l'inventaire de la faune et la flore, à l'évaluation des fonctions des zones humides et à l'actualisation de l'étude d'impact,

Vu l'offre proposée par « L'ATELIER DES TERRITOIRES » – 1, rue Marie-Anne De Bovet – 57004 METZ CEDEX 1,

Vu l'avis émis par le Bureau du Syndicat Mixte des Portes de l'Orne le 13 janvier 2023,

DÉCIDE :

Article 1^{er} : d'attribuer le marché 2022-5 – Projet de la ZAC des Portes de l'Orne – Inventaires faune / flore, évaluation des fonctions des zones humides et actualisation de l'étude d'impact - à « L'ATELIER DES TERRITOIRES » – 1, rue Marie-Anne De Bovet – 57004 METZ CEDEX 1,

Article 2 : que la durée du marché est de 12 mois, pour un montant total de 49 200 € H.T. soit 59 040 € T.T.C.

Rombas, le 20 janvier 2023

Affichage au siège le 25 JAN 2023



Le Président

Lionel FOURNIER